



Tourisme sexuel



Extrait de :

Fondation Scelles, Charpenel Y. (sous la direction), *Exploitation sexuelle - Une menace qui s'étend (3^{ème} rapport mondial)*, Ed. Economica, Paris, 2013.

© Fondation Scelles, 2013

Les touristes sexuels sont des touristes qui ont tendance à allier « *Sea, sun...and sex* » (« *Mer, soleil... et sexe* »). Plus précisément, on entend par tourisme sexuel le fait de se déplacer de sa région d'habitation dans le but d'acheter des services sexuels, généralement par le biais de la prostitution. Dès lors, il ne faut pas se fier au terme « tourisme », invitant au voyage, car de telles pratiques sont particulièrement répréhensibles, tant juridiquement qu'éthiquement lorsque ces globe-trotteurs ont des relations sexuelles tarifées avec des mineurs.

Le tourisme sexuel est donc une véritable exploitation commerciale d'enfants, de femmes et d'hommes, par une ou plusieurs personnes voyageant en dehors de leur province, région géographique ou pays, et ce, partout dans le monde. Il consiste en un échange qui sera bien souvent monétaire mais qui peut également consister en des vêtements, de la nourriture ou d'autres contreparties, moyennant des relations sexuelles. Il se produit dans des endroits particulièrement variés (bordels, maisons closes, hôtels étoilés, palaces...). Contrairement aux

idées préconçues, les touristes sexuels proviennent de tous les milieux socio-économiques : mariés ou célibataires, hommes ou femmes, aisés ou voyageurs à petit budget, jeunes ou âgés.

Il existe deux types de tourisme sexuel. Le premier consiste en l'achat d'un *sex-tour* sur internet. Il faut savoir que, par exemple, des cars entiers de Turcs viennent dans ce cadre en Ukraine. Ils sont alors logés à l'hôtel où des prostituées sont mises à leur disposition, et chaque soir, ils sont conduits dans des bordels différents. Le second consiste en un *safari* dans des boîtes de nuit. Ce mot est explicite dans la mesure où dans un safari, les touristes se déplacent en groupe, guidés par des locaux qui chapeautent toute l'organisation, afin de chasser des animaux en semi-liberté...

Un phénomène lucratif en pleine expansion

Le tourisme, entendu au sens large, est la plus importante industrie au monde. Cela est notamment dû au fait qu'il comporte de nombreux secteurs transversaux (par exemple la restauration, l'hôtellerie, la location de voitures...). Il

emploi plus de 8 % de la main-d'œuvre mondiale et engendre plus d'argent que tout autre secteur dans l'économie planétaire. La dernière publication de l'*Organisation Mondiale du Tourisme* (OMT) sur les statistiques mondiales du tourisme en 2012 met en exergue ce phénomène : « *au cours des soixante dernières années, le tourisme a connu une phase d'expansion et de diversification continue, pour devenir un des secteurs économiques du monde les plus importants et les plus dynamiques [...]. Entre 2010 et 2030, on s'attend à ce que le nombre d'arrivées dans les économies émergentes augmente deux fois plus vite (+4.4 % par an) que dans les économies avancées (+2.2% par an)* ».

Pour toutes ces raisons, de nombreux pays cherchent à utiliser le tourisme comme levier pour l'économie, l'investissement ou encore le développement des infrastructures. Une illustration forte de ce phénomène a marqué l'année 2012 puisque, pour la première fois dans l'histoire du G20, à Los Cabos au Mexique le 19 juin, le voyage et le tourisme ont figuré dans la déclaration finale des dirigeants. Il y a donc eu une véritable prise de conscience, de la plupart des dirigeants mondiaux, du potentiel que détient le secteur du voyage et du tourisme pour créer des millions de nouveaux emplois et d'apporter des milliards de dollars de PIB.

Sauf qu'en 2011, sur les 900 millions de touristes annuels, on estimait que près de 10 % choisissaient leur destination en fonction de l'offre de tourisme sexuel. Pragmatique, dès 1998, le *Bureau International du Travail* (BIT), instance de l'ONU, constatait alors : « *le commerce du sexe a pris les dimensions d'une industrie et a directement ou indirectement*

contribué, dans une mesure non négligeable, à l'emploi, au revenu national et à la croissance économique... ». En effet, si l'on se permet d'être cynique, on ne peut trouver meilleure illustration de la mondialisation: des organisations, réactives, efficaces et lucratives, implantées aux quatre coins du monde, maîtrisant parfaitement la théorie de l'offre et de la demande. Elles dénichent des demandeurs d'emploi et leur fournissent du travail en fonction de l'état du marché, de l'évolution de la demande.

Cessons cette hypocrisie, la croissance économique s'est faite au détriment des femmes, des enfants et des hommes victimes d'abus. Pire encore, de plus en plus d'Etats semblent désireux d'intégrer les revenus de la prostitution dans le Produit Intérieur Brut (PIB). Il est désolant de constater qu'en légalisant une partie du proxénétisme, l'Allemagne et les Pays-Bas notamment, ont fait le choix d'afficher les intérêts pécuniaires qu'ils placent dans la traite humaine à caractère sexuel. De même, les *FEMEN* dénoncent le fait que l'abolition des visas avait pour objectif de développer le tourisme et d'ouvrir l'Ukraine au monde occidental. Sauf que, dans la pratique, cela a également contribué au développement du tourisme sexuel.

Finalement, il peut être reproché aux Etats de laisser le tourisme sexuel se développer à des fins économiques et de se faire ainsi complices du système. Pire encore, les Etats utilisent les revenus de la prostitution pour pallier l'inexistence d'aides sociales et d'allocations de chômage, et le manque d'alternative économique pour les femmes. Ceci est d'autant plus critiquable lorsque l'on sait que de plus en plus d'enfants en sont victimes. Bien que l'on sache que le

nombre d'enfants victimes est élevé, il est difficile, voire impossible, d'obtenir des données chiffrées. En effet, plusieurs facteurs rendent la tâche relativement ardue. Tout d'abord, le tourisme sexuel impliquant des enfants étant une activité illégale, il est la plupart du temps dissimulé ou le fait de groupes criminels organisés. Par ailleurs, bien souvent, les dirigeants et acteurs politiques embarrassés nient l'existence du problème ou en réduisent l'importance, craignant, en l'exposant, d'engendrer une image négative du pays, et, dès lors d'enrayer le développement du tourisme.

Les événements sportifs, un puissant moteur

La relation cause-effet entre les grands éléments sportifs et l'augmentation des situations d'exploitation sexuelle est une question centrale qui s'accroît depuis une dizaine d'années. Il est indéniable que, plus un événement –en particulier sportif– est mis sur le devant de la scène, plus il attire de spectateurs, en conséquence les risques prostitutionnels sont plus élevés. Pour l'Euro 2012 en Pologne et en Ukraine, des touristes en provenance des seize pays participant à la compétition ont afflué. De la même manière, lors des Jeux Olympiques de Londres en 2012, certains supporters ne se rendaient pas sur place uniquement par amour du sport.

Des Italiens, des Américains, des Allemands, des Français... choisissaient des filles à l'hôtel qui mettaient à leur disposition un catalogue de « services » avec photos et prestations de chaque fille. Ils pouvaient commander la personne qui leur plaisait, à la manière d'un room-service, sauf que la nourriture et les boissons étaient remplacées par des

femmes ou des enfants.

Les *FEMEN* ont rapporté que de nombreux touristes, lors de l'Euro 2012, ont fait état, dès leur descente d'avion, de plusieurs propositions de « massages ». Il leur avait été également remis un plan du centre-ville par l'Office du tourisme avec des adresses pour les services « d'escortes » avec photos.

Cette sollicitation en période d'événements sportifs est omniprésente. Des femmes, des hommes et des enfants exploités sexuellement sont présents en tous lieux: dans les gares, les aéroports, les parcs, sur internet, dans des bars et boîtes de nuit, dans des instituts de massage, des saunas, des auberges, des hôtels, des maisons closes. La comparaison est effarante mais reflète parfaitement la réalité: cela est semblable à un centre commercial, où tout se trouve à portée de main.

Pour combattre ce mouvement, les *FEMEN* ont multiplié leurs actions, en particulier depuis 2012, en manifestant seins nus, les corps tatoués de slogans tels que « *Fuck Euro 2012* ». Dans le livre de Galia Ackerman sur les *FEMEN*, leur combat est de parvenir à « *l'éradication totale de la prostitution, la forme la plus brutale d'exploitation de la femme, par la criminalisation des clients, des investisseurs et des organisateurs de ce commerce* ».

Les dangers du tourisme sexuel

L'exploitation sexuelle, dont fait partie le tourisme sexuel, se situe à la –peu glorieuse– troisième place des plus importants commerces illégaux, juste après les armes et la drogue. Il y a véritablement de quoi s'alarmer, en particulier lorsque l'on voit les dangers inhérents à cette

pratique.

Le tourisme sexuel favoriserait la transmission des infections sexuellement transmissibles dont le VIH-Sida, qui fait des ravages, en particulier sur les enfants, plus vulnérables que les adultes. Pour illustrer ce propos, d'après un article d'*Euronews* du 8 juin 2012, sur 11 000 personnes prostituées de Kiev, capitale de l'Ukraine, 1 sur 4 serait séropositive. En Asie du Sud-Est, des villages entiers de Birmanie meurent du VIH-Sida, en partie du fait du retour d'enfants prostitués qui ont contracté le virus en Thaïlande.

Par ailleurs, les enfants sont de plus en plus victimes. Selon une étude menée par l'UNICEF au Costa Rica, 83 % des garçons et près de 79 % des filles interrogés ont rapporté avoir subi des abus sexuels avant l'âge de 12 ans. Parmi eux, 48 % ont commencé la prostitution vers 12 ans ou même avant. Bien souvent, il s'agit d'enfants issus d'une minorité ethnique, de populations déplacées ou marginalisées, issus d'un milieu social singulièrement pauvre. Mais, quelles que soient leur origines, ces enfants pâtissent de ces traitements et sont imprégnés de graves séquelles aussi bien affectives, psychologiques que physiques. Ils développent des sentiments de culpabilité, de dépression, et parfois même se suicident. En plus de se voir voler leur enfance, devenus adultes, ils sont souvent stigmatisés dans leur propre communauté. Sans l'appui de la communauté, ils n'ont pas de rapports sociaux normaux et n'évoluent pas en tant que membre de la société, de la même façon que les autres enfants. Selon l'ONG *End child prostitution, child pornography and trafficking of children for sexual purposes* (ECPAT), si la Thaïlande et les Philippines ont renforcé leur législation contre la

prostitution enfantine, à l'inverse, des pays comme la République dominicaine, l'Afrique du Sud, le Botswana ou la Roumanie restent très touchés.

Sensibilisation et répression

La lutte passe avant tout, en amont, par la sensibilisation au problème. Des touristes peuvent ainsi signaler des crimes commis par d'autres. Ils ont l'opportunité d'observer les attitudes illicites des autres touristes et, par conséquent, d'être en mesure de rapporter les faits aux autorités compétentes. Un accord a été signé le 5 juin 2012 entre les professionnels de l'hôtellerie (Groupe *Accor*), la police (*Direction de la Coopération Internationale-DCI* et *Office central de répression des violences aux personnes-OCRVP*) et *ECPAT France*, afin que les professionnels, réceptionnistes ou chefs d'étages, sachent comment réagir en cas de comportement suspect grâce à un manuel préventif. Par exemple, si un homme seul se présente avec un enfant sans papiers et aux traits physiques différents, il doit prévenir son supérieur et, en cas d'urgence, la police et les services sociaux.

D'un point de vue strictement juridique, de nombreux pays ont établi des lois à portée extraterritoriale, afin de poursuivre en justice les touristes qui commettent des crimes contre des enfants en dehors de leur pays. Un touriste peut donc être tenu responsable de ses actes, soit dans le pays du crime, soit dans son pays d'origine. Une telle législation est louable dans la mesure où il n'y a plus de destination touristique qui offre l'immunité à ceux qui exercent des sévices sexuels sur les enfants. C'est l'un des outils les plus importants dans le combat contre le tourisme sexuel puisqu'il permet de réduire

la probabilité qu'un voyageur échappe aux sanctions. Concernant plus particulièrement les enfants, dans ses articles 34 et 35, la *Convention Internationale des Droits de l'Enfant* (CIDE) appelle les Etats signataires à s'engager à protéger les enfants contre toute forme d'exploitation sexuelle. Le Code de conduite pour la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle, dans le tourisme et l'industrie des voyages (1998), qui prévoit notamment une politique éthique de l'information, a été signé par près de 600 tours opérateurs, hôtels et agents de voyages... dans 26 pays d'Europe, d'Asie, d'Amérique du Nord et d'Amérique Latine.

Dans le droit français, le recours à la prostitution de mineurs constitue une infraction tant en France qu'à l'étranger (article 225-12-1 du Code Pénal). Les peines résultent de la qualification donnée à l'infraction sexuelle et peuvent aller jusqu'à 20 ans d'emprisonnement.

L'entraide pénale internationale entre la France et certains Etats européens singulièrement exposés, tels que la Bulgarie et la Roumanie, a largement démontré son efficacité qui n'a cessé de s'amplifier au cours des dix dernières années. Les magistrats instructeurs, issus des juridictions interrégionales (JIRS), ont largement recours aux commissions rogatoires internationales. Ils ne limitent pas leurs investigations au territoire national, répondant ainsi à la réalité transfrontalière du tourisme sexuel. Créé par une décision-cadre du Conseil de l'Europe du 13 juin 2002, le mandat européen, procédure d'extradition simplifiée entre Etats membres de l'Union européenne, a également contribué à l'efficacité et à l'essor de l'entraide répressive à l'échelle européenne.

Une lutte qui ne doit pas fléchir

En dépit de la mobilisation des professionnels du tourisme, malgré une prise de conscience progressive du phénomène, nonobstant les dispositions législatives développées, le tourisme sexuel n'affiche pas, pour l'instant, de chiffres en baisse et les poursuites sont peu fréquentes. Au contraire, la banalisation du sexe tarifé, la quête d'aventures et de sensations fortes entraînent une massification du phénomène contre lequel certains pays, conscients des profits qu'ils peuvent en tirer, ne veulent pas lutter.

En Ukraine, la prostitution, bien qu'illégale, concernerait entre 63 000 et 93 000 personnes selon des chiffres non officiels. Mais elle n'est pas véritablement réprimée pour autant. De plus, il n'existe pas, à ce propos, de coopération judiciaire entre la France et l'Ukraine ou encore la Biélorussie. Selon les *FEMEN* dans l'ouvrage de Galia Ackerman, « *sur le papier, l'industrie du sexe est interdite, mais en réalité s'il y a un bordel à côté d'un poste de police, celui-ci ne fera pas de descente contre l'établissement mais, au contraire, le protégera* ».

Une des pistes de réflexion pour continuer le combat et créer une barrière forte contre le tourisme sexuel serait la criminalisation du client. Le modèle norvégien, inspiré de la Suède, a introduit une loi en ce sens. Concrètement, le client (ou la cliente) norvégien qui achète des services sexuels dans son pays ou à l'étranger commet un crime. Les *FEMEN* ont convaincu un député ukrainien d'initier un projet de loi reprenant cette idée.

Avec trois événements sportifs majeurs : la Coupe des Confédérations en 2013, la Coupe du Monde de Football en 2014 et les Jeux Olympiques en 2016, le

Brésil se prépare à l'afflux de touristes, et tout semble prédire que le tourisme sexuel battra son plein. Une association de personnes prostituées organise, dès à présent, des cours de langue pour accueillir ces touristes aux lubies particulières. Il est donc nécessaire de poursuivre le combat, sensibiliser et responsabiliser les futurs voyageurs à la problématique du tourisme sexuel, en particulier lorsqu'il implique des enfants. La Fondation Scelles et d'autres ONG appellent à conjuguer tous les efforts publics et privés pour lutter contre ce fléau mondial.

Sources

- « Euro 2012 : le tourisme sexuel en question », *Euronews*, 8 juin 2012.
- Ackerman G., *Femen*, Ed. Calmann Lévy, Paris, 2013.
- Amnesty International, *Les dossiers de la commission d'enfants*, Dossier n°15, avril 2010.
- Bourguignon N., « Brésil : des cours d'anglais pour prostituées », *Le Point*, 22 avril 2013.
- CRIDES/Fondation Scelles, *Revue de l'actualité internationale de la prostitution*, 2012.
- ECPAT, *Le tourisme sexuel impliquant des enfants : questions – réponses*, 2008.
- Eolas (M^e), « Tourisme sexuel : que dit la loi ? », *Le Post*, 9 octobre 2009.
- Fondation Scelles, ECPAT-France, SESI Brésil, *Le tourisme sexuel impliquant des enfants & grands événements sportifs*, 23 octobre 2012.
- Legardinier C. *Les trafics du sexe : femmes et enfants marchandises*, Ed. Milan, Coll. « Les essentiels », 2002.
- Présidence mexicaine du G20, *Sommet de Los Cabos – Déclaration des chefs d'État et de gouvernement*, 2012.
- Rouverand B., *De la prostitution comme sport collectif*, Ed. Max Milo, Paris, 2012.
- Organisation Mondiale du Tourisme (OMT), *Faits saillants du tourisme – Edition 2013*, 2013.
- « Le personnel hôtelier mieux sensibilisé », *20 Minutes*, 5 juin 2012.